

N° 4478³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 1998-1999

PROJET DE LOI

**portant transposition de la directive 97/5/CE
concernant les virements transfrontaliers dans la loi modifiée du 5 avril 1993
relative au secteur financier**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(2.4.1999)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Ministre aux Relations avec le Parlement du 26 mars 1999 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant transposition de la directive 97/5/CE
concernant les virements transfrontaliers dans la loi modifiée du 5 avril 1993
relative au secteur financier**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 23 mars 1999 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 9 février 1999;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 2 avril 1999.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Paul BEGHIN